



ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 7 juillet 2010

Convocation : 15 juin 2010

Membres en exercice : 19

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, jeudi 7 juillet à 18h00, à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Michel BERNÉ.

Présents (9) :

Michel BERNÉ, Etienne BUTZBACH, Robert DEMUTH, Hubert ECOFFEY, Renée HUMBERT, Bernard FRANCOIS, Michel GAIDOT, Jean-Claude MATHEY, Bernard TENAILLON.

Absents ou excusés (10) :

Anne-Marie FORCINAL, Gérard GUYON, Yves DRUET, Jean-Marie ROUSSEL, Bernard TRITTER, Françoise BOUVIER, Monique DINET, Françoise FAURE, Daniel FEURTEY, Jean LEFEVRE.

Assistait (1) :

Dimitri RHODES.



ORDRE DU JOUR :

PREPARATION DU CONGRES DES MAIRES DE FRANCE 2010

Le Président, M. Michel BERNÉ, informe les membres du Conseil d'Administration que le Congrès des Maires de France 2010 se déroulera cette année du mardi 23 au jeudi 25 novembre.

Depuis 2007 plus d'une trentaine d'élus composent la délégation ce qui représente des frais de déplacement conséquents pour l'association.

Il convient dès lors de fixer les modalités de ce déplacement, de l'estimation du budget alloué aux conditions d'inscription pour la délégation.

Bilan financier congrès 2009 pour 35 participants :

Charges	
Hébergement (77 nuitées)	6 908 €
Déplacement	2 663 €
Divers	848 €

Produits	
Participation élus (33 pers.)	1 980 €

TOTAL	10 419 €
--------------	-----------------

TOTAL	1 980 €
--------------	----------------

CHARGES – PRODUITS = **8 439 €** de frais engagés par l'association

Devis estimatif congrès 2010 pour 30 participants :

Charges	
Hébergement (90 nuitées) 100 €/pers. environ	9 000 €
Déplacement Sncf collectif 71 € AR/pers	2 130 €
Divers	100 €
TOTAL	11 230 €

Produits	
Participation élus (30 pers.)	1 500 €
TOTAL	1 500 €

CHARGES – PRODUITS = **9 730 €** de frais engagés par l'association

Le Président propose d'arrêter les modalités de la délégation comme suit :

- réserver un billet de train collectif, les horaires de départ et retour étant identiques pour tous les membres de la délégation.
- réserver 3 nuitées (hôtels 2 étoiles) avec un départ pour l'ensemble des membres la veille au soir le 22 novembre et retour le 25.
- limiter le nombre d'inscriptions de la délégation à 30 personnes au total par ordre de retour des réponses
- privilégier les demandes des maires n'ayant encore pas participé à un congrès
- de solliciter une contribution aux frais de 50 € pour les maires, présidents et de 80 € pour les adjoints ou conseillers accompagnant ou représentant le maire
- d'informer par courrier l'ensemble de nos adhérents des modalités d'inscription au congrès et à la délégation avec coupon-réponse pour faire partie de la délégation à retourner impérativement avant le vendredi 3 septembre ; toute demande survenant après cette date ne sera pas examinée.

Le Président appelle les membres du conseil d'administration à délibérer.

A l'unanimité des du conseil d'administration présents, la délibération fixant les modalités du déplacement de la délégation pour le Congrès des Maires 2010 est adoptée.

ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR ET D'UN ECRAN MURAL POUR LA SALLE DE FORMATION
--

Le Président propose de faire l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un écran mural électrique pour équiper la salle de formation de la Maison des Communes. Il indique que cette salle, mise à disposition à titre gratuit par le Centre de Gestion, est utilisée pour toutes les réunions de formation des élus.

Il rappelle, d'après le bilan comptable de l'exercice 2009, que l'actif de l'association s'élève à 60 000 € dont environ 10 100 € immobilisés en bons de caisse et 46 000 € placés sur un livret servant au fonds de roulement utilisés en début d'année pour le paiement des cotisations à l'AMF et autres charges.

La dépense envisagée (voir devis ci-après) est donc tout à fait supportable pour notre association.

De plus, une subvention sera sollicitée auprès de Mairie 2000, association de l'AMF qui intervient pour l'information et la formation des élus.

Deux devis ont été présentés par les sociétés Obbo et Essor.

Sur le plan technique, les deux offres présentent des matériels aux caractéristiques quasi similaires et par conséquent les prix pratiqués sont très proches.

En revanche, l'offre d'Obbo est la plus avantageuse au niveau financier, la différence de prix provenant notamment du montant de la prestation technique fournie pour l'installation : 218,50 € pour Obbo contre 720 € pour Essor.

	OBBO	ESSOR
Vidéoprojecteur	894.00 €	705.00 €
Ecran mural	521.60 €	525.00 €
Potence	61.25 €	120.00 €
Prestation technique	218.50 €	720.00 €
TOTAL Ht	1 695.35 €	2 070.00 €
TOTAL Ttc	2 027.64 €	2 475.72€

Le Président propose de retenir l'offre d'Obbo pour un montant estimé à 2 027,64 € TTC et appelle les membres à délibérer.

A l'unanimité, la délibération attribuant l'achat et l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran mural à la société Obbo est adoptée.

Questions diverses :

- Voyage au Burkina Faso

Le Président informe les membres qu'un voyage au Burkina-Faso est prévu pour une dizaine de maires au mois de janvier 2011.

Bien entendu et comme d'habitude, il précise que les dépenses sont engagées à titre personnel par les élus et ne sont aucunement prises en charge par l'association.

- Création d'un groupe de travail au sein de l'Association des Maires de France : désignation d'un représentant au sein de l'Association des Maires du T. de Belfort.

Le Président lance un appel à candidature parmi les membres présents. Aucun membre ne souhaite en faire partie. Un courrier en ce sens sera adressé à l'AMF.

- Le Président donne lecture d'un courrier du Président de l'AMF (Association des Maires de France) adressé au Président de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France).
- Le Président fait part d'une demande de réunion émanant du directeur de la DDT relative au projet stratégique des services de la DDT.
A l'unanimité, les membres conseillent au Président de ne pas donner suite à cette demande, considérant que cette réunion n'a d'autre objet que d'obtenir l'aval de l'Association départementale des Maires sur une question décidée en amont par l'Etat. Un courrier en ce sens sera adressé au directeur de la DDT.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Belfort, le 12/07/2010

Le Président,

Michel BERNÉ.